

École Élémentaire Publique

Les Matelles
Académie de
Montpellier

éducation
nationale



CONSEIL D'ECOLE DU 4 Mars 2021

Début de séance : 18 H 05

Présents :

Enseignants : Agnès Hirn, Anne Zammit, Céline Manissier, Corinne Mariac, Thierry Coste, Bruno Pettini, Marie Palmier, Géraldine Annedouche

Mairie des Matelles : Mme Dulac ; Mme Greze (ALP)

Mairie de St Jean de Cuculles : Mme Bonnieu

Mairie du Triadou : Mr Vabre ; Mme Terrien-Abergel

Parents d'élèves : Mme Caumette Laetitia et Mrs David Alexandre, Ranaldi Sébastien

Secrétaire de séance : Mme Annedouche Géraldine

Excusés : M. Alain Barbe
Mme Beaufile Pascale
Mr Fricou Thomas

- Approbation du CR du conseil d'école du 05.11.20 à l'unanimité.
- Evolution des effectifs et personnel de l'école

198 élèves ; 2 départs fin décembre (CP et CE2) et une arrivée en CE2 début mars.

CP : 22 CP : 23 CE1 : 25 CE1-CE2 : 24 CE2 : 27

CM1 : 26 CM1-CM2 : 24 CM2 : 27

Aucune demande de nouvelles inscriptions pour la rentrée à venir. 39 départs en 6^{ème} et 31 arrivées de maternelle. Les modalités d'inscription seront à définir : nous verrons ce qui sera possible de faire en fonction de la situation sanitaire.

Inscriptions mairie : Mme Dulac précise que les demandes d'admission des enfants de grande section maternelle pour le CP, et des nouveaux résidents pour la rentrée de septembre auront lieu du 2 mars au 13 avril. Tous les parents concernés sont invités à se rendre en mairie des Matelles pour retirer le formulaire, qui sera également disponible sur le site de la mairie.

Au niveau des personnels : arrivée de Mme Bancelhon qui a assuré le remplacement de Mme Manissier depuis fin novembre et qui assure le mi-temps de la classe (lundi et mardi) depuis le 1^{er} mars.

Nous regrettons le non remplacement des AVS absentes. Cette situation porte préjudice aux enfants ayant une notification d'aide humaine MDPH mais aussi aux autres élèves de la classe pour lesquels l'enseignant est moins disponible. Mr Vabre souligne l'importance de l'accompagnement des enfants handicapés et des moyens mis en place.

- Nouveaux équipements et travaux.

Équipement informatique : nous avons fait un état des lieux du matériel présent dans l'école et dans nos classes ainsi qu'une liste de matériel souhaité. Nous rappelons dans ce document que le numérique fait partie intégrante des programmes. Cet état des lieux sera transmis à la mairie puisqu'une demande d'aide financière est possible pour les communes jusqu'au 31 mars.

Travaux : l'auvent sur la sortie arrière est en cours de réalisation ; les services techniques municipaux étudient l'agrandissement du portillon de sortie des élèves, un plus grand portail coulissant pourrait être posé ; les demandes de devis concernant la rénovation de l'école sont en cours. L'objectif reste de commencer les travaux au plus vite.

L'équipe enseignante demande l'étude d'un nouveau revêtement dans la cour de récréation qui remplacerait la terre : quand il pleut la terre est glissante, les enfants sont mouillés et sales quand ils tombent, le sol des classes est très sale et il y a de la terre partout dans l'école.

- Sécurité : PPMS / exercice d'évacuation incendie

Arrivée début mars d'une policière municipale chargée de la circulation aux abords des écoles à certaines entrées et sorties ; cette policière nous apportera son aide sur les dossiers sécurité (plan vigipirate, protocole sanitaire), exercices sécurité incendie et PPMS en lien avec les services municipaux, prévention des risques et prévention routière.

Un nouveau matériel d'alarme silencieuse pour déclenchement du PPMS a été installé dans les classes et les différents locaux du groupe scolaire. Il s'agit d'un code lumineux pour l'évacuation et/ou le confinement des élèves. Avec ce système, il est possible de déclencher l'alerte en différents points des bâtiments, et d'activer l'ensemble des récepteurs lumineux du groupe scolaire.

Ce matériel a été testé lors de l'exercice du 12.01.21 : déclenchement du PPMS risques majeurs en mode dégradé. L'objectif de cet exercice était de tester le nouveau matériel d'alarme ; les élèves n'ont pas été regroupés à cause du protocole sanitaire. Cet exercice a été fait en commun avec l'école maternelle et le compte-rendu a été envoyé aux autorités académiques.

- Crise sanitaire et protocole du mois de février

Le protocole a été renforcé surtout au moment de restauration.

Le port du masque est toujours obligatoire pour les adultes et les enfants en extérieur et à l'intérieur ainsi que la désinfection des mains au gel hydro alcoolique ou au savon 4 fois par jour, l'aération des locaux avant la classe, pendant les récréations et la pause méridienne.

L'équipe enseignante remercie la mairie des Matelles pour les masques à visière transparente qui facilite les échanges et les apprentissages dans les petites classes surtout. Mme Dulac nous informe que quelques masques sont toujours disponibles si un enseignant en a besoin

Rappel aux parents : ne pas emmener les enfants à l'école en cas d'apparition de fièvre, rhume, toux... (symptômes évocateurs de la covid19)

2 enfants détectées positives au mois de février : le protocole a été respecté ; l'information est remontée aux instances académiques ; les parents concernés par les cas contacts à risque ont été avertis personnellement ; l'information est également passée aux autres parents de l'école afin qu'ils restent vigilants.

Concernant les tests salivaires, nous n'avons pas encore de directives précises.

- Cantine

En ce qui concerne la cantine, il n'y a pas de brassage d'enfants qui entrent, mangent et sortent par groupe classe. Le restaurant scolaire est toujours organisé en espaces réservés à chaque classe, avec une distance minimum de deux mètres entre chaque groupe. Il n'y a plus de self ; les enfants sont servis à table ; ils portent le masque jusqu'à ce que tous soient installés.

Les enfants se sont bien adaptés.

La fréquentation de la cantine est stable et reste inférieure à ce qu'elle était avant la crise sanitaire.

Groupe de travail restauration : le groupe de travail « restauration » a déterminé conjointement les orientations d'une future prestation plus qualitative et construit collectivement des propositions d'amélioration. Ce travail se poursuivra par un appel à des prestataires externes via des appels publics à la concurrence. Mme Dulac remercie les représentants de parents d'élèves, les élus des trois communes, de leur participation, contribution et implication.

- Passage en 6^{ème}

2 fiches navettes vont être distribuées aux enfants: la première concerne le contrôle des identités et des adresses des élèves et de leurs responsables légaux ; la seconde a pour but d'identifier le souhait de collège. Les élèves sont affectés à leur collège de rattachement (ST Clément de Rivière pour les élèves des Matelles et Saint Jean de Cuculles et St Mathieu de Trévières pour les élèves du Triadou).

Il est possible de demander une dérogation pour raisons précises : enfant relevant du handicap, frère ou sœur déjà scolarisé(e) dans le collège demandé, raison géographique... Les parents qui demandent une dérogation doivent fournir des justificatifs à la directrice.

Les parents qui demandent un collège privé doivent gérer leur propre inscription mais doivent être sûrs d'y avoir une place avant de renoncer au collège de secteur.

Nous ne savons pas s'il y aura une possibilité pour visiter le collège ; mais une passation entre enseignants de CM2 et enseignants du 2nd degré aura lieu.

Mme Terrien, élue au Triadou, évoque un changement de sectorisation de collège : les élèves du Triadou ne suivent pas leurs camarades au collège du Pic Saint Loup.

Mme Terrien a contacté Mr Régnier, Inspecteur de l'éducation nationale, qui lui a répondu qu'il était trop tard cette année pour demander un tel changement. Pour les années suivantes, si l'ensemble des parents est favorable à ce changement de secteur alors il faudra, au titre de la commune, faire rapidement une demande auprès du Conseil départemental et de l'Inspection Académique. Cette demande peut être acceptée ou refusée par les intéressés en fonction des capacités d'accueil et/ou de gestion.

- LSU

Le livret a été ouvert aux parents fin janvier ; les codes ont été donnés aux nouveaux parents sur feuille individuelle et un rappel a été effectué pour les anciens : la directrice précise qu'elle n'a pas accès aux codes modifiés par les parents et rappelle de bien les conserver d'une année sur l'autre et de sauvegarder également les livrets.

Certains parents ne se sont toujours pas connectés : ne pas hésiter à demander le livret sous format papier en cas de problème de connexion.

- Projet d'école

Le projet d'école a été validé par notre IEN. Il reprend 4 axes prioritaires de travail :

- une école porteuse de valeurs
- une école qui fait coopérer
- une école qui fait réussir
- une école accessible, innovante et éco-responsable

Pour chaque axe, des objectifs ont été fixés ainsi que des actions pour les atteindre.

Si certains parents veulent discuter de ce projet en détail, ils peuvent le demander à la directrice.

- Projets

Théâtre : un projet théâtre avec Emmanuel Vottero a été déposé auprès de l'inspection. Ce projet inclura toutes les classes avec 10 heures d'intervention dès ce mois de mars. Les classes de CM2 et CM1-CM2 commenceront leurs séances après les vacances de Pâques.

Tennis : le cycle de 6 séances de tennis en partenariat avec le Tennis Club du Roucayrol et Thomas Bourely a débuté avec les classes de CM2, CM1, CM1-CM2 et CE2. Les autres classes en bénéficieront à partir de début avril.

- Chorale et fête de l'école

A cause du protocole sanitaire, nous ne pouvons pas faire chanter toutes les classes en même temps. Chaque enseignant travaille les chants dans sa classe.

Nous ne savons pas si la représentation devant les parents pourra avoir lieu, de même pour la fête de l'école.

Fin de séance 19h20